

MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

ORDRE DU JOUR : Déclaration d'intention d'aliéner - délibération relative au départ en retraite de la secrétaire - contournement Est de Verdun : le point sur le dossier - activité économique « garde d'enfants » et fonctionnement de l'école - prospective - ratios financiers de la commune (reporté) - analyse de la situation financière de la commune : point annuel avec la Trésorerie (reporté) - convention d'occupation du domaine public communal pour l'équipement de la commune en fibre optique - intégration des sentiers de la Tuilerie dans le domaine public communal - dénomination de chemin (aux Hollis, prolongement de la rue de la Fontaine) - décision budgétaire modificative (budget de l'eau) - servitude de passage de canalisation d'eau potable (extension du réseau communal chemin des Hollis - passage sur 3 parcelles privées) - Monument aux Morts : complément d'inscription - réunion de l'assemblée générale de la société SPL-XDEMAT sur la répartition du capital social (ajout) - Questions diverses.

Date de convocation 10 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absents :

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Marie-Odile TEXIER

N° DELIBERATION : 2021 04 01

OBJET DE LA DELIBERATION : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2021 05 01 : DEPART EN RETRAITE DE LA SECRETAIRE

Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 01/04/2021 et la décision de lui attribuer la somme de 500 € à cette occasion,

Considérant le courrier de la Préfecture reçu le 30 avril 2021, informant la mairie que « la décision d'instaurer une telle prime au profit de la secrétaire de mairie ou de autre agent de la commune est illégale et qu'il convient d'inviter le conseil à retirer la délibération n° 2021 03 18 du 18 mars 2021 ».

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE de retirer la délibération n° 2021 03 18 du 18 mars 2021

DECIDE de solliciter les conseils des services de la DDFIP et de la Préfecture sur ce sujet

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la commune

N° DELIBERATION : 2021 05 02

OBJET DE LA DELIBERATION : ACTIVITE ECONOMIQUE « GARDE D'ENFANTS » ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE - PROSPECTIVE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

EXPRIME la volonté politique de maintenir et développer l'activité de garde d'enfants sur la commune et ainsi de préserver l'effectif scolaire.

DECIDE de veiller à accompagner tous les projets publics ou privés allant dans ce sens et d'être attentif aux risques qui pourraient affaiblir cette activité sur le village.

DECIDE de continuer sa réflexion pour permettre le développement de cette activité.

N° DELIBERATION : 2021 05 03

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE EN FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

AUTORISE la signature de la convention d'occupation du domaine public communal non routier avec la société LOSANGE pour l'implantation d'un NRO/SRO sur la parcelle cadastrée AB 6 (Place de la mairie) sur la commune de BELRUPT EN VERDUNOIS,

N° DELIBERATION : 2021 05 04

OBJET DE LA DELIBERATION : INTEGRATION DES SENTIERS DE LA TUILERIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE le classement des 5 sentiers de la Tuilerie, suivant le plan annexé à la présente délibération, dans le domaine public communal,

DECIDE de procéder prochainement à la dénomination des différents sentiers et de créer un tableau de classement des sentiers communaux

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes les pièces nécessaires.

N° DELIBERATION : 2021 05 05

OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DE CHEMIN (AUX HOLLIS – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE)

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE de nommer :

- le sentier situé dans le prolongement de la rue de la Fontaine et qui dessert les parcelles cadastrées section A N° 223 et 745, au lieu-dit DESSOUS DE LA BOUVIERE (Chemin des Hollis) : « Chemin des Hollis »

PRECISE que la limite extrême de la rue de la Fontaine est fixée au niveau du calvaire situé à l'extrémité de la parcelle cadastrée A 916 et que ce point constitue le début du « Chemin des Hollis »

AUTORISE Monsieur le Maire à faire généralement le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

N° DELIBERATION : 2021 05 06

OBJET DE LA DELIBERATION : SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires des parcelles A 714 - A 713 et A 161 pour le passage d'une conduite en terrain privé et formaliser la servitude en résultant.

FIXE à 60 € le montant de l'indemnisation des propriétaires sur la base d'un calcul établi en référence à une servitude similaire établie en 2007

AUTORISE Monsieur le Maire à faire généralement le nécessaire.

N° DELIBERATION : 2021 05 07

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative suivante :

- **Article 2158-21** Autres : - 10 €
- **Article 28156-040** Matériel spécifique d'exploit. : - 5 €
- **Article 28158-040** Autres. : - 5 €

N° DELIBERATION : 2021 05 08

OBJET DE LA DELIBERATION : MONUMENT AUX MORTS : COMPLEMENT D'INSCRIPTION

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

DEICDE de poser une nouvelle plaque en mémoire de ce combattant au sol, en frontal, sur la dalle du monument et d'y graver le nom d'Eugène MAIGRET

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de l'ONAC et du Souvenir Français pour l'achat de cette plaque.

N° DELIBERATION : 2021 05 09

OBJET DE LA DELIBERATION : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

NOM	SIGNATURE
Bernard GILSON	
Claude REALE	
Benjamin MAUVAIS	
Stéphane NIEDER	
Arnault GIVE	
Ameline CARTIER	
Mathieu HUYNEN	
Julien BOULANGER	
Marie-Odile TEXIER	
Nicolas TOUSSAINT	
Damien GILLE	
Laura VALROFF	
Didier GIARD	
Mireille MARATRAT	
Johan NIEDER	